

**Arrêté concernant la nomination d'un nouveau membre de la commission cantonale du logement**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 35 de la loi sur l'aide au logement du 30 janvier 2008 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article premier** Est nommé membre de la commission du logement, en remplacement de Madame Anne-Marie Genin, pour la fin de la législature 2017-2021 :

Monsieur Bernard Allemann, AVIVO, La Chaux-de-Fonds.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2019 et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 7 janvier 2020

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND